

Métiers du plâtre et de l'isolation

1ere session 2021



Le titulaire de la spécialité Métiers du plâtre et de l'isolation de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) exerce ses compétences sous le contrôle de sa hiérarchie dans le domaine des bâtiments neufs ou en réhabilitation, dans le cadre de la construction de logements, de bureaux, de commerces ou de bâtiments industriels. Il contribue à l'aménagement intérieur des bâtiments (plafonds, cloisons, contre-cloisons, doublages, gaines techniques) par la construction d'ouvrages alliant des performances thermiques, acoustiques, antieffraction, participant à la protection incendie, à la finition et à la décoration.

Les métiers du plâtre et de l'isolation évoluent régulièrement en fonction des nouvelles réglementations. Notamment dans le cadre de la transition énergétique, elles exigent de construire des bâtiments toujours plus performants.

Les ouvrages à réaliser dans le secteur du plâtre et de l'isolation doivent souvent assurer, au-delà du seul aspect esthétique, des fonctions spécifiques (thermiques, acoustiques, protection incendie, etc.) et dans des conditions particulières (solllicitation aux chocs, humidité, grande hauteur sur échafaudage, sur plateforme individuelle roulante (PIR), sur plateforme élévatrice mobile personnelle (PEMP)). Cela implique la mise sur le marché de produits nouveaux nécessitant une évolution permanente des compétences pour leur mise en œuvre.

De par la nature de ses activités, le titulaire de la spécialité Métiers du plâtre et de l'isolation de CAP conduit couramment ses opérations sur site en co-activité avec les autres corps de métiers.

Il exerce son activité sur les instructions de sa hiérarchie et en relation avec les autres intervenants dans l'acte de construire.

Le titulaire de la spécialité Métiers du plâtre et de l'isolation de CAP exerce ses activités en toute sécurité pour lui et son environnement et trouve son emploi dans toutes les entreprises des secteurs suivants :

- la plâtrerie dite « sèche » : mise en œuvre de plaques de plâtre ou assimilés sur ossatures, de complexes de doublage, de carreaux de plâtre, de cloisons alvéolaires, de carreaux de terre cuite, de carreaux de béton cellulaire, etc., y compris le traitement des joints et des finitions ;
- la plâtrerie traditionnelle : mise en œuvre de briques plâtrières, réalisation d'enduit en plâtre traditionnel, allégé, projeté et décoratif ;
- les plafonds modulaires ;
- l'isolation intérieure thermique et acoustique.

↪ Débouchés

Le plâtrier-plaquiste travaille dans les entreprises artisanales ou dans les grandes entreprises du secteur de l'aménagement et de la finition du bâtiment, sur des chantiers de rénovation ou de construction neuve.

Le plâtrier peut se spécialiser et devenir staffeur-ornemaniste pour façonner des éléments décoratifs (rosaces, corniches, gaines d'aération...) ou stucateur pour réaliser des moulures, créer des intérieurs de charme à l'aide de plâtre coloré...

↪ Accès à la formation

Après une classe de 3ème

↪ Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu	6 à 7	6 à 7

professionnel (semaines)

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
- (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
- (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

- **Acquisition d'une méthode de travail pour réaliser un ouvrage** : organiser et préparer son intervention, choisir et vérifier les matériaux et les outils, Préparer l'approvisionnement des matériaux pour son intervention, respecter les étapes de réalisation.
- **Apprentissage d'un savoir-faire** : installer et utiliser un échafaudage, construire un plafond, une cloison de séparation, réaliser un enduit ou un raccord de plâtre, construire des gaines, poser des éléments de renfort divers, traiter des sols, exécuter des chapes sèches...
- **Organisation de la construction** : les différents intervenants, structure de l'entreprise.
- **Communication** : Prendre connaissance des informations liées à son intervention, Communiquer avec son équipe et son responsable, Renseigner et transmettre des documents d'intervention, expression graphique, arts appliqués.
- **Histoire des techniques.**
- **Connaissance des ouvrages** : les différents supports, les types d'ouvrages et leurs fonctions.
- **Connaissance des matériaux et des produits**, isolants, éléments de terre cuite, canaux ou plaques, ossatures métalliques, enduits pelliculaires de ragréage, colles, matériaux préfabriqués à base de plâtre, mortiers...
- **Santé et sécurité au travail.**
- **Contrôle et qualité.**

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 14 semaines réparties en plusieurs séquences sur le cycle de formation.

La durée d'une séquence de formation en entreprise ne peut être inférieure à 3 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au

sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Epreuves générales :

- français, histoire-géographie Enseignement morale et civique :coeff. 3
- mathématiques, physique chimie : coeff. 2
- éducation physique et sportive : coeff. 1
- langue vivante anglais : coeff. 1

Epreuves professionnelles :

- Etude et préparation d'une intervention : coeff. 4
- réalisation et contrôle d'un ouvrage courant : coeff.9, (dont coefficient 1 pour la Prévention Santé Environnement)
- réalisation de travaux spécifiques : coeff. 2

Statistiques

Pour le CAP Plâtrier Plaquiste

Académie de Montpellier

En 2019 : 15 candidats inscrits, 15 présents, 11 admis (soit 73.33 % de réussite).

Académie de Toulouse

En 2018 : 37 candidats présents, 31 candidats admis (soit 83,8% de réussite).

En 2019 : 50 présents, 40 admis (soit 80% de réussite).

Candidats en apprentissage uniquement

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Autre CAP (en 1 an) dans une spécialité voisine : CAP Staffeur ornementaliste
- Bac pro Aménagement et finition du bâtiment
- Bac pro Technicien d'études du bâtiment option A études et économie
- Mention complémentaire (MC) Plaquiste Brevet professionnel (BP) Plâtrerie et plaque

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Académie de Montpellier

- 11 Lézignan-Corbières
CFA du bâtiment **A**
- 34 Montpellier
EREA Jean-Jacques Rousseau (*public*)
- 48 Mende
IRFMA de la Lozère **A**
- 66 Villelongue dels Monts
Lycée Alfred Sauvy (*public*)

Académie de Toulouse

- 09 Foix
CFA de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ariège **A**
- 12 Onet-le-Château
Campus des métiers (CMA de l'Aveyron) **A**
- 31 Toulouse
CFA des compagnons du devoir de Midi-Pyrénées **A**
- 31 Toulouse
CFA du du BTP Paul Riquet **A**
- 32 Pavie
Ecole des métiers de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Gers **A**
- 65 Tarbes
École des Métiers des Hautes-Pyrénées **A**
- 81 Albi
Université Régionale des métiers et de l'artisanat **A**
- 82 Montauban
CFA de Tarn et Garonne - Ecole des métiers **A**

A Formation en apprentissage

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Dossier « Le dico des métiers »
- Les fiches métiers
- Zoom « Les métiers des industries de carrières et matériaux de construction »
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Éducation Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès
04 66 56 46 70 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze
04 66 89 53 93 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers
04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne
04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary
04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret
04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Lunel
04 67 83 56 83 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende
04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve
04 67 75 74 50 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Centre
04 67 91 32 55 - ce.0340096v@ac-montpellier.fr

Montpellier Est
04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne
04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes Centre
04 49 05 80 80 - cio.nimescentre@ac-montpellier.fr

Nîmes Ouest
04 49 05 80 80 - cio.nimesouest@ac-montpellier.fr

Perpignan
04 11 64 23 66 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas
04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades
04 68 05 32 00 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète
04 67 18 34 18 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi
Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch
05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors
Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin
05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres
Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom

05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix

05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau

05 65 60 98 20 - cio.millau@ac-toulouse.fr

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret

05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr